



Coincé dans une situation délirante avec prix d'électricité x10

Par lianavan

Bonjour,

Je vis dans un mobile home d'un camping à Lège-Cap-Ferret qui a une dérogation de la mairie pour louer à l'année, et la mairie peut ainsi y loger plein de gens en précarité (pour être franc, dans des conditions insalubres, de danger social permanent, et de nuisances sonores en ce qui semble être une zone de non-droit).

Je suis handicapé à >80% avec AAH. Je n'ai nulle part ailleurs où aller et des désavantages insoutenables en vivant ici :
-Ce n'est pas considéré comme un logement, donc je n'ai droit à rien, ni aux APL, ni aux "chèques énergie", ni à mes 100e de majoration de vie autonome de mon AAH. Autrement dit, je vis seul avec au moins 300e de moins par mois que lorsque je vivais en ville dans un studio que je regrette beaucoup et qui était pourtant en banlieue de Bordeaux (une zone censée être assez cher car très demandée et étudiante).

-Ce n'est pas considéré comme un logement, donc je n'ai pas le bouclier tarifaire pour l'électricité, que je vais payer au prix d'entreprise sans en avoir l'argent.

-Le loyer avait augmenté entre 50e et 100e depuis 2017, et à cause de l'augmentation de l'électricité, le patron a encore augmenté le loyer de 60e pour s'assurer de pouvoir payer une partie de l'électricité. Le patron nous a oralement dit que le tarif de l'électricité ne serait que multiplié par 2, mais nous n'avons aucune assurance de ça.

-Tout augmente, les poubelles, l'assurance.

-La mairie a rajouté des taxes pour remplacer la taxe d'habitation que je ne suis pas censé payer (à cause de mon statut d'AAH).

-En cas de non-payé, le patron va saisir nos mobile-homes pour les vendre (c'est écrit sur papier).

Il y a un mois, j'ai envoyé un email à la mairie pour leur demander s'ils avaient prévu quelque chose pour nous, et ils m'ont ignoré. Ils m'ignorent toujours sauf une fois où j'ai posé une question sans rapport.

Ma situation est si catastrophique que je suis sonné, l'impression que rien ne peut aller.

Par TUT03

Bonjour

je vous invite à prendre contact avec le CCAS de votre commune qui peut vous aider à trouver un logement décent et faire valoir vos droits en qualité de personne en situation de handicap

si votre état de santé ne vous permet pas de faire face à vos démarches et que vous perdez pied et vous rend vulnérable, vous pouvez aussi faire une demande de protection judiciaire de curatelle

bonne journée

Par lianavan

Bonjour

je vous invite à prendre contact avec le CCAS de votre commune qui peut vous aider à trouver un logement décent et faire valoir vos droits en qualité de personne en situation de handicap

si votre état de santé ne vous permet pas de faire face à vos démarches et que vous perdez pied et vous rend vulnérable, vous pouvez aussi faire une demande de protection judiciaire de curatelle

bonne journée

Merci pour votre réponse vraiment rapide.

Je regarde si je peux envoyer un email au CCAS de ma commune. Néanmoins je me dit que même s'ils pouvaient me reloger, je devrais continuer à payer le loyer du mobile-home.

Bonne journée.

Par TUT03

et pour quelle raison ? il y a bien une forme de contrat avec le camping qui peut se rompre

Par lianavan

Ils enlèveraient le mobile home. Ce dernier avait été payé par ma mère pour m'aider. Je suis vraiment coincé.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous quittez ce mobil home, et qu'il est votre propriété, vous devez pouvoir le revendre.

Par lianavan

J'aimerais bien mais je crois qu'il est trop vieux.